

## « A Tours Métropole, on est EX-EM-PLAIRES !! »

*Zéro Déchet Touraine a rencontré Jean-Luc Galliot, Vice-Président de Tours Métropole Val de Loire (TMVL), le jeudi 26 avril 2018, au sujet d'un projet d'usine de valorisation des ordures ménagères à Mettray.*

*Face-à-face tendu, mais au cours duquel nous avons pu mettre le point sur le i et la barre sur le t au mot PREVENTION...*

Ce rendez-vous, à notre initiative, avait pour objectifs d'obtenir un complément d'informations au sujet du projet d'UVOM (Unité de Valorisation des Ordures Ménagères) porté par la Métropole et de faire part à M. Galliot de notre position sur ce sujet. Accessoirement, nous avons aussi souhaité éclaircir les raisons de notre mise à l'écart de l'enregistrement de l'émission diffusée par France 3 Centre Val de Loire le 22 avril dernier.

### 1. Un choix technologique non pertinent

*Les éléments entre crochets [ ] sont des rajouts permettant d'éclaircir certains propos. ZDT : Zéro Déchet Touraine, représentée par Sébastien Moreau et David Violleau ; JLG : Jean-Luc Galliot.*

ZDT : d'après vos déclarations précédentes, le projet d'UVOM de Mettray doit permettre de trier des ordures ménagères en mélange, valoriser la fraction de déchets fermentescibles par un traitement de type méthanisation et transformer les déchets secs résiduels en combustibles solides de récupération (CSR). Est-ce exact ?

JLG : L'objectif, c'est de traiter 50 000 tonnes par an de déchets et de réduire de 20 000 tonnes, avec votre aide je l'espère. Pour l'instant il y a 5 entreprises qui se sont fait connaître et qui vont nous rendre leurs propositions à la fin de l'année. On en saura plus en septembre 2018. Mais on peut déjà vous dire ce que ce ne sera pas : ce ne sera pas un incinérateur, pas un centre d'enfouissement, ni un TMB [Tri Mécano-Biologique]...

ZDT : Votre cahier des charges n'est pas une longue liste de ce que l'usine ne doit pas être. Parlons plutôt de ce que vous voulez qu'elle soit : un centre de production de CSR et de méthanisation, c'est bien ça ?

JLG : On a demandé à ce qu'il y ait une double solution de valorisation énergétique, probablement de types CSR et méthanisation à partir d'OMR [ordures ménagères résiduelles, les poubelles bleues] en mélange.

ZDT : 50 000 tonnes c'est une option basse car vous avez aussi demandé aux répondants de proposer des options à 60 000 voire 70 000 tonnes par an...

JLG : 50 000 tonnes d'OMR proviendront de la Métropole et peut-être 10 à 20 000 tonnes supplémentaires qui viendront d'autres collectivités dans le périmètre du SCoT de l'agglomération tourangelle et du Lochois. Pour l'instant elles attendent les résultats de la consultation avant de se prononcer. En tout cas il n'y aura pas de déchets hors département qui viendront dans cette usine.

ZDT : Il n'y aura donc pas de collecte séparée des déchets organiques (ou biodéchets) des ménages en amont du traitement ?

JLG : Non. Ca ne marche pas. C'est cher et c'est dangereux selon L'INERIS. Même l'ADEME dit que c'est mitigé.

ZDT : Ce n'est pas l'ADEME qui le dit. C'est une interprétation d'un journaliste [Déchets infos 4 avril 2018], ce n'est pas la même chose. Selon l'ADEME [Etude technico-économique de la collecte séparée des biodéchets, novembre 2017], « *Le bilan exhaustif des retours d'expériences des collectivités ayant mis en place une collecte séparée des biodéchets permet d'en dresser un bilan positif. La collecte séparée des biodéchets est un système qui a fait ses preuves* ». Qu'en pensez-vous ?

JLG : Je vous dis que ça ne marche pas ! Il n'y a aucune raison qu'on n'essaie pas quelque chose qui marche ailleurs. Mais ça, ça ne marche pas. Trouvez-moi une métropole de taille équivalente à la nôtre où ça marche et j'irai voir. Il n'y en a pas.

ZDT : Si : Lorient depuis 2002, Niort depuis 1997, Lille depuis 1994...

JLG : Lorient, je connais bien le sujet car je vais souvent au festival ! Croyez bien qu'on a regardé leurs poubelles avec attention. Et bien, leur contenu est le même que le nôtre !

ZDT : Libourne, Montpellier...

JLG : Ah ! Montpellier, ils ont arrêté. Pourquoi à votre avis ?

ZDT : parce que ça ne marchait pas ?

JLG : Non ça ne marchait pas !

ZDT : ... dans certains quartiers, mais ailleurs ça fonctionnait ou ça aurait pu fonctionner avec un peu plus d'accompagnement.

JLG : On ne va pas s'amuser à faire tourner des camions-bennes pour collecter 2 kg/an/habitant comme à Paris !

ZDT : Vous avez déjà évoqué ce chiffre dans l'émission de France 3. Pourquoi ne pas avoir précisé que Paris est encore en phase de test et que ça n'a démarré qu'en 2017 dans certains arrondissements parisiens ?

JLG : Même en mettant ça en place, on collecterait quoi ? 40 kg/an/habitant ?

ZDT : A Lorient c'est 40 kg/an/habitant car ils ne collectent que les biodéchets alimentaires mais à Lille c'est 112 kg car ils collectent en plus les déchets verts. L'étude de l'ADEME de 2018 montre que le gisement collecté est de 46 kg/an/habitant en moyenne pour les biodéchets alimentaires seuls et de 99 kg/an/habitant pour les collectes de biodéchets alimentaires et de déchets verts. 46 kg c'est 20% des OMR d'un habitant de la Métropole [227 kg en 2015], ce n'est pas rien comme gisement pour diminuer les ordures ménagères...

JLG : Il y a des risques sanitaires non négligeables, c'est l'INERIS qui le dit. Nos agents pourraient être exposés à des toxines botuliques et les syndicats ici ce n'est pas rien, ils sont attentifs...

ZDT : Si la collecte est effectuée chaque semaine, ça limite les risques. Mais laissons cela pour l'instant.

Expliquez-nous en quoi votre projet d'UVOM n'est pas une usine de Tri Mécano-Biologique (ou tri-préparation) alors que les déchets fermentescibles seront collectés en mélange avec le reste des OMR, triés mécaniquement dans l'usine et subiront un traitement biologique, à priori de méthanisation ?

JLG : Ce ne sera pas un TMB. Les TMB tels que les concevaient les entreprises françaises produisaient du compost à partir des OMR. On ne produira pas de compost. Donc ce n'est pas un TMB.

ZDT : Cessez ces éléments de langage. Ce sera du TMB parce qu'il y aura du tri mécanique suivi d'un traitement biologique. Donc un tri mécano-biologique.

JLG : Ce ne sera pas un TMB parce qu'on ne fera pas de compost mais de la méthanisation.

ZDT : Qui croyez-vous berner ? Peu importe la nature du produit final, s'il y a tri mécanique et traitement biologique c'est un TMB. Reconnaissez-le.

JLG : Effectivement c'est un TMB.

ZDT : Et la construction de TMB sans tri à la source des biodéchets est interdite depuis 2015, vous le savez...

JLG : C'est vous qui le dites. Ce n'est pas interdit, c'est non pertinent !

ZDT : Vous savez qu'il y aura des recours et ça vous est égal ?

JLG : On fera avec ce qui est autorisé ou pas dans ce pays. On le sait qu'il y aura des recours.

ZDT : Voici donc notre position sur ce premier point : « *Le projet contrevient à la hiérarchie des modes de gestion des déchets indiquée dans l'article L541-1 du code de l'environnement, qui donne dans l'ordre la priorité à la prévention et à la réduction de la production et de la nocivité des déchets, puis au traitement par préparation en vue de réutilisation, au recyclage, aux différentes de formes de valorisation matière ou énergétique et enfin à l'élimination.*

*Il n'aura pas d'effets positifs sur la prévention des déchets des ménages et des entreprises. Il ne réduira pas les tonnages de déchets collectés, notamment organiques ou recyclables, puisque l'usine en aura besoin pour fonctionner. Il ne diminuera pas la nocivité des déchets, puisqu'étant en mélange hétérogène, le risque d'interactions entre polluants augmente.*

ILG: Vous ne parlez pas de tout ce qu'on fait de bien, ça ne vous intéresse pas, ça ne compte pas pour vous...

ZDT: Si ça compte. Nous savons que la Métropole agit aussi en matière de prévention, on va y revenir. Vous faites des choses bien par ailleurs, mais nous ne sommes ici que pour parler de ce projet à Mettray.

ILG: Votre vision est trop étroite. C'est un projet global...

## **2. Un projet dont on ne peut pas quantifier l'impact environnemental**

ZDT: Comment pouvez-vous communiquer largement sur l'innocuité environnementale d'une usine que vous souhaitez construire, alors que la technologie qui sera employée ne sera connue qu'à la fin de l'année ? N'est-ce pas là une communication abusive ?

ILG: En tout cas elle est plus sincère et objective que ce qui a été distribué jusqu'à présent [par l'association Bien Vivre au Nord de Tours]. On répond à une communication fallacieuse, il faut voir ce qu'on a écrit sur ce sujet. Les déchets ça fait peur, c'est n'importe quoi, c'est des fantasmes !

ZDT: Le problème c'est que vous répondez à ce que vous jugez être des fantasmes par des édulcorants irrationnels, de la pub maladroite [voir le hors-série de Tours Métropole le Mag « Tendre vers l'autosuffisance énergétique », avril-juin 2018]. Vous n'avez pas la moindre certitude que la technologie qui sera mis en œuvre sera sans impact environnemental, car vous ne la connaissez pas encore ! Ou vous ne voulez pas communiquer dessus. Cette histoire d'énergie verte et d'autosuffisance énergétique à partir de déchets pour masquer la construction d'un TMB, c'est également abusif.

ILG: Depuis des années, on développe des projets en faveur de l'environnement du développement durable. Je me bats personnellement sur tous ces sujets. Et j'irais choisir une technologie impactante pour l'environnement ? Il faut arrêter les conneries à un moment. A la Métropole on est responsables. On est exemplaires.

ZDT: Ne vous énervez pas. Nous avons le droit de vous poser des questions qui vous dérangent. Nous avons connu une époque récente où la Métropole ne se privait pas de mettre en œuvre des projets impactants. Jean Germain par exemple [en 2009], a essayé de faire passer en force une ligne de bus à haut niveau de service à Grandmont, sans étude d'impact, sans déclasser les espaces boisés classés, au mépris des espèces protégées qui étaient présentes...

ILG: Et ça ne s'est pas fait !

ZDT: Parce que des citoyens et des associations se sont mobilisés. Donc, vous comprendrez que sur la responsabilité environnementale de la Métropole, on est méfiants...

JLG: Il y aura une enquête publique. Ce sera une ICPE [Installation Classée pour la Protection de l'Environnement] qui devra répondre à des normes. On est allé voir l'usine d'Hénin-Beaumont. Il y avait même un représentant de la SEPANT, demandez-lui. On est descendu du car, on a visité. Pas d'odeur, pas de fumée, pas de nuisance, pas d'impact. Et de l'autre côté de la clôture il y avait un Décathlon avec 300 personnes !

ZDT: Ce n'est pas depuis un bus qu'on peut mesurer les impacts environnementaux. Avez-vous eu accès à des études de suivis d'indicateurs environnementaux, tels que des relevés de la DCO [demande chimique en oxygène] ou la DBO5 [demande biochimique en oxygène pendant cinq jours] dans les cours d'eau à proximité, des relevés de polluants atmosphériques... ?

JLG: Cette installation est aux normes. Donc elle n'a pas d'impact. Il n'y en aura pas non plus pour la nôtre.

ZDT: Le respect des normes ne garantit pas l'absence d'impact...

JLG: Si !

ZDT: Non. Certaines plateformes de compostage industrielles polluent les cours d'eau à proximité tout en produisant un compost normé NFU44-051. Pendant des années, certains incinérateurs ont relargué des quantités importantes de dioxine. Il y avait aussi des zones industrielles et commerciales, des habitations de l'autre côté de la clôture. Ils étaient pourtant légaux bien qu'impactants.

JLG: Mais ils n'étaient pas aux normes. Quand on a mesuré ce qui sortait de ces incinérateurs, les quantités de dioxine étaient 1 000 fois supérieures aux seuils. Ce n'était pas normal. Quant aux plateformes de compostage industrielles, on sait que certaines d'entre elles emploient des travailleurs illégaux et sont sources de nuisances. Ce ne sont pas des exemples à suivre. La DREAL et l'inspection du travail ont été prévenues, mais rien n'y fait.

ZDT: Il aurait été plus exact de dire dans votre pub « La Métropole sera très vigilante à ce qu'il y ait le moins d'impact environnemental possible » [le zéro impact n'existant pas] plutôt qu'affirmer péremptoirement que le projet ne nuira pas à l'environnement, sans connaître en détail la technologie qui sera déployée.

JLG: C'est la même chose. Si ça ne respectait pas la réglementation, ça serait interdit.

ZDT: Voici donc notre position sur ce second point : « *Il est encore trop tôt pour se prononcer sur l'impact potentiel de l'installation, mais des conséquences sur l'environnement sont envisageables. Par exemple, sur la Choisille (augmentation de la DCO et de la DBO5) si l'usine ne disposait pas de solutions très performantes de traitement des effluents issus de la méthanisation* ».

JLG: Dans le cahier des charges, on a précisé qu'il ne devrait pas y avoir d'effluents.

ZDT: C'est un bon choix.

### 3. Un projet qui entrave la prévention des déchets

ZDT : Au cours d'une rencontre avec la SEPANT le 16 novembre 2017, dont vous avez contresigné le compte-rendu, vous avez indiqué : « *Les CSR seront produits durablement : en effet on ne prévoit pas de diminution drastique des déchets non triés avant 2030* ». Est-ce à dire qu'aucun effort drastique de réduction des OMR ne sera engagé par TMVL au cours des 12 prochaines années ?

JLG : Nous voulons réduire de 20 000 tonnes les OMR, ce n'est pas rien.

ZDT : Oui, mais en combien de temps ?

JLG : Entre la mise en route de l'usine et la fin de sa période d'amortissement. Soit 15 à 20 ans.

ZDT : Ca fait une réduction d'environ 2% d'OMR par an/habitant et un objectif à 20 ans...

JLG : Oui, c'est déjà bien.

ZDT : C'est peu, on y reviendra. Comment comptez-vous procéder ?

JLG : Grâce à l'extension des consignes de tri qui suivra l'ouverture du centre de tri de Parçay-Meslay.

ZDT : Pas en investissant massivement dans la prévention des déchets ??

JLG : Vous voulez dire la communication ?

ZDT : Non, par prévention nous voulons dire prévention : intervention dans les écoles, sensibilisation en entreprises, accompagnement d'événements, compostage partagé, etc...

JLG : Les contraintes budgétaires et les grands projets font que la métropole va devoir économiser 5 millions d'euros. Je vais devoir réduire les dépenses de communication.

ZDT : Pourtant, chaque euro investi dans la prévention peut en économiser plusieurs dans la gestion, à condition que le budget prévention de départ soit suffisamment important pour obtenir un vrai effet levier. Vos équipes ont besoin de moyens, et nous aussi, pour agir sur votre territoire...

JLG : ...

ZDT : Avez-vous songé à mettre en place la taxe incitative ?

JLG : Ca ne marche pas. Citez-moi un exemple de métropole où ça marche et j'irai voir. Et je ne parle même pas de Bléré Val de Cher où les incivilités sont très nombreuses.

ZDT : Vous savez pourquoi il y a des incivilités ? Parce que la mesure a été mise en place sans accompagnement significatif de la population. Ce territoire n'offre pas encore assez

d'opportunités pour les foyers en zéro déchet, mais ça commence à se développer, des ateliers ZD ont été organisés. En Suisse, ça fonctionne bien.

JLG : Et ils sont où leurs déchets ? Ils sont où ? En France !

ZDT : Selon l'ADEME ces phénomènes ne durent pas, surtout si les maires des communes exercent leur pouvoir de police et font verbaliser les contrevenants [de 450 à 1500 euros de contravention et éventuellement confiscation d'un véhicule si il a servi au transport des déchets].

JLG : On a fait chiffrer la mesure. Il y en aurait pour 3 millions d'euros à mettre en place la taxe incitative. Trois millions ! C'est très compliqué il faut embaucher pour la facturation et sous-traiter le recouvrement. Ca n'en vaut pas la peine.

ZDT : Ca en vaut la peine : la taxe incitative permet de réduire de 20 à 40% la quantité d'OMR produite par an et par habitant ! Ce n'est pas négligeable. Elle fait partie des objectifs du PRPGD [Plan Régional de Prévention et de Gestion Des Déchets] ! Sans mesure incitative, comment les habitants joueraient-ils le jeu de la prévention ?

JLG : Ca coûte trop cher. J'en ai parlé au Président, Philippe Briand, qui m'a dit non. Alors, c'est non.

ZDT : On pourrait avoir communication de cette étude pour voir si elle a été correctement menée ?

JLG : Parce que vous la mettez en doute ?

ZDT : C'est le B-A-BA d'une approche critique et rationnelle. On part des données brutes, on vérifie la méthodologie employée et on voit s'il n'y a pas de biais d'analyse ou d'interprétation. C'est ainsi que les scientifiques procèdent.

JLG : Je connais des scientifiques qui racontent des bêtises. Ce ne sont pas toujours des références.

ZDT : Quel est le budget prévention de la Métropole ?

JLG : Environ 393 000 euros.

ZDT : Et le budget déchet global ?

JLG : 40 millions.

ZDT : Ca représente moins de 1% ! C'est trop peu, il vous faudrait le porter à 2 ou 3% !

JLG : Nous ne sommes pas en mesure d'augmenter le budget prévention, et probablement pas en mesure de le maintenir en l'état l'an prochain.

ZDT : Dans le compte-rendu de cette rencontre avec la SEPANT, on lit également : « *Jean-Luc Galliot conclut que les collectivités qu'il représente vont participer à l'élaboration du*

*plan régional, seront présentes dans les réunions, mais qu'elles n'acceptent pas une remise à plat complète* ». Est-ce à dire que vous souhaitez désolidariser les 294 000 habitants de TMVL et les 250 000 autres personnes des collectivités adhérentes à Touraine Propre des efforts qui seront engagés par l'ensemble des habitants de la Région Centre Val de Loire ?

JLG : On n'a de leçon à recevoir de personne ! CITEO [ex-Ecoemballage, éco-organisme financé par les professionnels français du secteur de l'emballage] nous a placés parmi les collectivités les plus performantes en matière de tri. En Indre-et-Loire on a la chance d'avoir Touraine Propre [dont M. Galliot est également Président] qui soutient la prévention des déchets. Nulle part ailleurs on trouve ça. Nulle part. Hier soir encore, on remettait les Trophées Touraine Propre à des acteurs engagés dans la réduction des déchets à la source.

ZDT : Justement, on s'étonnait de ne pas avoir été nominés. Nous avons pourtant mené 180 actions en faveur de la prévention des déchets en 2017, soit en moyenne une action tous les 2 jours. Avec un budget propre de 600 euros seulement...

JLG : Je ne suis pas dans le jury. Vous serez peut-être récompensés un jour. Mais tout ce que vous faites, nous l'avons fait il y a déjà bien longtemps : les couches lavables, c'est nous, l'accompagnement de festivals, c'est nous, les boîtes à livres encore nous [Touraine Propre] ! On a déjà essayé tout ça ! Quelle expérience vous avez en matière de compostage ? Aucune ! Aucune ! Nous [la Métropole], on a distribué gratuitement 20 000 biocomposteurs individuels !

ZDT : Ces composteurs ne sont pas gratuits. Les habitants les ont prépayés dans leur taxe, y compris s'ils n'ont pas de jardin alors que seuls les habitants en pavillons en ont bénéficié. Les habitants en habitat collectif doivent aussi pouvoir composter en bas d'immeuble, c'est une mesure de justice sociale. Ils ont payé pour ça. Ensuite nous accompagnons déjà 17 sites de compostage partagé et nous avons formé des personnes compétentes : référents de site, guides-composteurs, maître-composteur. Nous souhaitons créer des centaines de sites de compostage partagé d'ici 2020. Et vous ?

JLG : On a essayé le compostage en bas d'immeuble à Chambray et au Sanitas, ça n'a pas marché. Les gens s'en foutent. Maintenant, si vous êtes plus malins, très bien, on va regarder ce que vous faites.

ZDT : Ne pensez-vous pas que ce projet personnel va complètement à l'encontre de l'intérêt général, et des objectifs 1 et 3A du PRPGD [objectif 1 = « *Mettre en oeuvre une mobilisation citoyenne* » ; objectif 3A = « *S'assurer du déploiement des Plans Locaux de Prévention et des démarches Zéro Déchet Zéro Gaspillage sur le territoire* »] ?

JLG : D'abord, ce n'est pas le projet de Galliot comme vous avez pu l'écrire. C'est un projet adopté à l'unanimité par le Conseil métropolitain.

ZDT : Vous êtes très engagé sur ce dossier. On imagine sans peine que si quelqu'un d'autre vous remplaçait demain à la vice-présidence déchets de la Métropole, ça changerait pas mal de choses...



JLG : Tout le monde soutient ce projet à la Métropole. Tout le monde.

ZDT : Unanimité moins deux abstentions...

JLG : 2 absentions, oui, mais pas 2 voix contre ! Ensuite, on sait ce que c'est la CCES PRPGD (Commission consultative d'élaboration et de suivi du PRPGD) : la chambre d'enregistrement des désirs des écolos et des associations !

ZDT : Comment pouvez-vous en parler alors qu'on ne vous y voit jamais ? De plus, les associations sont nettement minoritaires dans cette assemblée, qui n'a qu'un rôle consultatif. Vous nous prêtez une influence que nous n'avons pas. Nous ne représentons qu'une partie de la population.

JLG : Oui, une toute petite partie... Et ce comité Théodule, de 4 ou 5 types qui ni connaissent rien...

ZDT : Vous voulez parler du panel citoyen ? Ca vous dérange la démocratie participative ?

JLG : Ce qui me dérange c'est qu'ils n'y connaissent rien. Comment ont-ils été choisis ?

ZDT : Par tirage au sort.

JLG : Peuh !

ZDT : Puis les personnes volontaires ont été formées, ont rencontré des professionnels...

JLG : Ils se pointent à l'improviste et il faudrait être disponible pour les recevoir, même au dernier moment !

ZDT : Leur visite a été annoncée plusieurs semaines à l'avance par la Région. Nous, nous avons fait l'effort de les rencontrer.

JLG : Il faut que vous compreniez bien que nous nous en tenons au PPGDND adopté en 2014 [plan départemental de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux, adopté par les collectivités d'Indre-et-Loire alors que la compétence en matière de déchets était du ressort du Département]. La construction de ce type d'installation était parfaitement autorisée par ce plan. Même la SEPANT a voté ce plan.

ZDT : Mais vous savez pertinemment que dans quelques mois le plan régional va être adopté et qu'il va remplacer le PPGDND départemental. Pourquoi ne pas anticiper et se mettre en conformité avec ces nouvelles directives ?

JLG : C'est vous qui le dites qu'il sera adopté. On verra bien. En tout cas, on travaille sur ce projet d'usine depuis des années et on ne va pas changer maintenant. Il faut qu'on trouve rapidement une solution car bientôt la TGAP [Taxe Générale sur les Activités Polluantes] va fortement augmenter pour l'enfouissement de déchets. Ca va faire passer le coût de traitement des OMR de la Métropole de 40 euros la tonne à 100 euros la tonne.

Et à ce prix-là, un traitement par transformation en CSR et en méthane est aussi compétitif.

ZDT : Voici notre position : « *La réduction des déchets à la source devrait être la priorité de TMVL. Depuis 2009, le rythme de réduction annuel des OMR sur le territoire de Tour(s)plus puis de TMVL, n'est que de 1,3% par an (227 kg/an/habitant en 2015). A ce rythme et en tenant compte des seules prévisions d'accroissement démographique, il faudra attendre 2095 pour voir le tonnage d'OMR produit par la Métropole divisé par 2 [l'intensité de la croissance économique pouvant encore allonger ce délai]. A Rennes Métropole le taux de réduction annuel des OMR est de - 6,5% par an, constant depuis 2010. Avec un taux de réduction légèrement inférieur (-6% d'OMR/an/hab), TMVL pourrait réduire par 2 ses tonnages à traiter dès 2032. Pour cela il suffit d'appliquer le plan qui sera proposé par la Région dans quelques mois.*

JLG : Ah oui ? Et ils nous donneront le chèque qui va avec peut-être...

#### **4. Un projet qui entrave le développement du recyclage**

ZDT : Le projet prévoit la production de CSR, dont la qualité doit répondre à la norme NF-EN-15359. Les catégories 1 à 3 correspondent aux combustibles ayant le PCI (pouvoir calorifique inférieur) les plus élevés. Or l'élévation de ce PCI dépend beaucoup de la présence de plastique dans les CSR. Ne craignez-vous pas que la mise en route du nouveau centre de tri de Parçay-Meslay change considérablement la nature et l'abondance des plastiques en mélange dans les OMR ? Que cela dégrade la qualité des CSR, qui risquent de ne pas être acceptés par les chaufferies et les cimenteries ?

JLG : C'est possible.

ZDT : Vous ne pouvez quand même pas lancer un projet industriel, en sachant qu'une part significative de ce qui sera produit par cette usine risque de se faire refouler et finira en enfouissement !?

JLG : Ce sera à l'entreprise retenue d'assumer ce risque, pas à nous.

ZDT : Mais *in fine*, le contribuable ne sera-t-il pas impacté par la production de CSR de basse qualité ? [L'usine d'Hénin-Beaumont produit désormais des combustibles à base de biodéchets séchés, dont le pouvoir calorifique demeure inférieur à celui du plastique ou du papier].

JLG : Non, l'entreprise retenue devra nous garantir un prix à la tonne fixe pour le traitement de nos OMR pendant la durée du marché, c'est à-dire 20 ans.

ZDT : Hors actualisations contractuelles... L'Article L541-1 du code de l'environnement fixe un objectif de 65% de recyclage en 2025. Si la métropole veut respecter cet objectif, il lui faudra intensifier le tri et la collecte séparée des plastiques, papiers, cartons, bois. Avec quoi allez-vous augmenter le PCI des CSR produits à partir des ordures ménagères résiduelles ? En y laissant du plastique recyclable ? En détournant des biodéchets qui

auraient dû être méthanisés et apporter « *la révolution de l'autosuffisance énergétique* », selon l'expression de M. Briand ?

JLG : Ce sera au répondant de s'en préoccuper et de supporter ce risque. Nos objectifs seront atteints, on est déjà à près de 50% de recyclage.

ZDT : Savez-vous que la filière de production des CSR n'est pas soutenable financièrement et qu'elle est portée à bout de bras par les contribuables [investissements lourds par les multinationales qui répercutent ces coûts sur leurs prestations, investissement par les collectivités, niveau élevé de subventionnement public, exonération de TGAP...] ? Les CSR se vendent actuellement à prix négatifs par des exploitants [ils paient pour s'en débarrasser], il est peu probable que les industriels du traitement des CSR (chaufferies, cimenteries) acceptent de devoir payer un jour pour une matière actuellement gratuite.

JLG : La filière va sûrement se développer si des chaufferies ou cimenteries sont intéressées. Si on avait fait le choix de construire un incinérateur près de Tours, il y a 15 ans, on n'en serait pas là.

ZDT : Et le digestat issu de la méthanisation, on en fera quoi ? Il sera épandu dans les champs ?

JLG : Non, ce sera enfoui.

ZDT : Pouvez-vous garantir que la TEOM [taxe d'enlèvement des ordures ménagères] n'augmentera pas pour les habitants de la métropole à cause de ce projet ?

JLG : La TEOM va augmenter pour la première fois depuis 15 ans, mais pas à cause du projet. A cause de CITEO et de taxes nationales. Je ne vous garantis pas qu'il n'y aura pas d'augmentation de TEOM liée au projet de Mettray à l'avenir.

ZDT : Voici donc notre position [fondée sur l'analyse de la filière CSR proposée par Zero Waste France] : « *Si l'incinération des CSR coûte moins cher aux collectivités que leur mise en décharge (40-50 euros/t contre 80-100 euros/t), ceux-ci n'ont pas une valeur intrinsèque. Non seulement elle ne permettra pas d'atteindre l'objectif de 65% de recyclage en 2025, mais elle pourrait peser de plus en plus lourd sur les finances de la Métropole. En effet, les « chaudières » assurant l'incinération des CSR étant soumises à une réglementation similaire à celle de l'incinération des déchets ménagers, l'investissement dans de tels exutoires pourrait coûter relativement cher, plus cher que de résoudre le problème des déchets à la source* ».

## **5. Un projet qui entrave le tri à la source des biodéchets et le compostage**

ZDT : Vous dites que vous avez visité des tas d'usines: Etes-vous allé dans les collectivités qui pratique la collecte sélective des biodéchets pour voir comment elles font?

JLG : Oui je suis allé voir. Ca ne marche pas je vous dis. On continuera à distribuer des composteurs individuels pour l'habitat pavillonnaire. On en a distribué 20 000 gratuitement, mais ça tout le monde s'en fout, ça ne compte pas.

ZDT : On ne s'en fout pas mais ce n'est pas suffisant : pour bien composter, les habitants ont besoin d'accompagnements, de conseils et ... de broyat de branche.

JLG : Du broyat ? Pour quoi faire ??

ZDT : Pour composter.

JLG : Et bien, ils n'ont qu'à en rajouter, ils ont bien des branches dans leur jardin !

ZDT : Oui, mais sans broyeur, ils ne peuvent pas les broyer pour les mettre au composteur.

JLG : Et la solidarité entre voisins ? Ca existe ? Moi j'ai un broyeur dont je me suis servi 2 ou 3 fois avant de laisser tomber.

ZDT : Il n'y a pas toujours de broyeurs ou de voisins sympas à proximité. Nous avons demandé une subvention à Touraine Propre l'an dernier pour acheter un petit broyeur électrique à 600 euros et proposer une prestation de broyage à domicile pour les particuliers. Ca aurait permis aux habitants de produire leur propre broyat pour bien composter, tout en évitant des trajets en déchetterie pour des petites quantités de branchages. Ca aurait aussi permis de broyer la vaisselle compostable sur les festivals pour faciliter sa décomposition. Mais notre demande de subvention a été refusée. Pourquoi ?

JLG : Je l'ignore. Et les communes, elles peuvent broyer pour les particuliers, si le maire est d'accord !

ZDT : C'est une piste effectivement. Mais il reste que la filière de fourniture du broyat de branches demande à être structurée localement. Il y a beaucoup de demandes et ça va augmenter.

JLG : Vous pouvez demander le broyeur de la Métropole.

ZDT : On nous l'a effectivement proposé. Mais quand on en a eu besoin, on nous a dit qu'il était en maintenance... Pensez-vous que votre projet d'UVOM permettra un taux de récupération des matières organiques meilleur que celui de la collecte sélective et que celles-ci auront des caractéristiques plus favorables à un traitement par méthanisation ?

JLG : Ce sera toujours mieux que de mettre des camion-bennes sur les routes pour récupérer quoi, 40-45 kg de déchets organiques par an et par habitant ?

ZDT : Votre avis se fonde-t-il sur l'étude du cabinet nantais Naldeo, qui a préparé le cahier des charges de votre projet ? Savez-vous que Naldeo, a mis en avant des arguments techniques identiques en appui du projet d'UVOM dans la commune de Bordères-sur-l'Echez [TMB couplé à de la méthanisation] et que ceux-ci ont été rejetés

par la cour d'appel administrative de Bordeaux ? Et que l'arrêté préfectoral autorisant la construction de cette usine a été annulé par cette juridiction ?

JLG : C'était un TMB-Compostage.

ZDT : Non, un TMB-Méthanisation, comme le projet de Mettray.

JLG : C'était un TMB-Compostage.

ZDT : Voici donc notre position sur ce point : *« Le projet entrave le tri à la source des biodéchets et leur valorisation potentielle sous la forme d'un compost de qualité. Il freine la création d'emplois non délocalisables, dans les filières de la fourniture de broyat, de la collecte des biodéchets auprès des particuliers et des entreprises, de l'accompagnement au compostage de proximité et du compostage sur plateforme industrielle. Il n'améliore pas l'autonomie du territoire en matière d'amendements de qualité, ce qui ralentit le développement des activités agricoles bio ou raisonnées (maraîchage, arboriculture, viticulture) urbaines et périurbaines.*

*D'un point de vue environnemental, le projet privilégie la méthanisation, ce qui ne permet pas un retour au sol du carbone. Il contribuera, via la production de méthane et de CO2 après combustion, à augmenter les émissions de gaz à effets de serre ».*

JLG : Vous n'allez tout de même pas me rendre responsable du changement climatique maintenant ??

## 6. Un projet illégal

ZDT : Vous dites que le projet d'UVOM respecte la Loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte de 2015. Et *quid* de cette phrase de l'Article L541-1 du code de l'environnement, modifié par ladite loi : *« Le service public de gestion des déchets [...] progresse dans le développement du tri à la source des déchets organiques, jusqu'à sa généralisation pour tous les producteurs de déchets avant 2025, pour que chaque citoyen ait à sa disposition une solution lui permettant de ne pas jeter ses biodéchets dans les ordures ménagères résiduelles... »?*

JLG : On verra bien. Quand on distribue des composteurs individuels, quand on vous aide à faire du compostage partagé, quand on crée des poulaillers, on propose à la population des solutions pour le tri à la source des biodéchets. Mais ça, ça n'intéresse pas, ça ne compte pas... Quand le juge verra ce qu'on fait, il jugera que le tri à la source est bien proposé à tout le monde.

ZDT : Que dites-vous de cet autre passage de l'Article L541-1 du code de l'environnement ? *« La généralisation du tri à la source des biodéchets, en orientant ces déchets vers des filières de valorisation matière de qualité, rend non pertinente la création de nouvelles installations de tri mécano-biologique d'ordures ménagères résiduelles n'ayant pas fait l'objet d'un tri à la source des biodéchets, qui doit donc être évitée et ne fait, en conséquence, plus l'objet d'aides des pouvoirs publics ».*

JLG : On agit pour le tri à la source des biodéchets à l'échelle de tout le territoire.

ZDT : Comprenez bien que ce qui doit faire l'objet d'un tri à la source des biodéchets c'est le flux arrivant à l'usine TMB, pas une partie de la population ou du territoire.

JLG : C'est vous qui le dites. De toute façon, ça a été pondu par des mecs dans des ministères qui n'y connaissent rien.

ZDT : Non, c'est la loi. Nous sommes capables tous les deux de lire ce texte simple et de comprendre la même chose.

JLG : On est exemplaires. Le juge appréciera et tranchera.

ZDT : Voici donc notre position sur ce point : *« Le projet nous paraît illégal car il ne respecte pas la Loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte. En effet, il ne permet pas la généralisation du tri à la source des déchets organiques avant 2025. Il ne permet pas non plus que chaque habitant de la métropole ait à sa disposition une solution pour ne pas jeter ses biodéchets dans les OMR. Enfin il porte sur une usine de TMB dont la loi interdit désormais la construction. Les préfets ont le droit et l'obligation de refuser l'autorisation de construire ce type d'usine lorsqu'aucun tri à la source des biodéchets n'est mis en place sur les territoires y déversant leurs déchets (décisions de la Cour administrative d'appel de Lyon, n°14LY02514 et de la Cour administrative d'appel de Bordeaux n°16BX00688) ».*

## **7. Un projet illégitime**

ZDT : Le plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRPGD) dont l'élaboration a été confiée aux régions par la Loi n° 2015-991 du 7 août 2015 se substituera dans quelques mois au PPGDND départemental. Votre projet permet-il de respecter l'objectif n°10 de ce plan régional [*« généraliser le tri à la source des biodéchets résiduels pour les ménages d'ici 2025, et réduire la part des biodéchets résiduels en mélange dans les OMR »*] ?

JLG : Je vous ai dit qu'on s'en tient au plan départemental, qui est le seul document de référence en vigueur actuellement.

ZDT : Depuis près d'un an, le plan régional est en cours d'élaboration. Vous auriez pu à tout moment faire remonter vos remarques sur ses objectifs si vous n'étiez pas d'accord. Nous faisons l'effort d'aller à chaque réunion à Orléans. La SEPANT aussi. Et on n'y voit presque jamais de représentants de la Métropole ou de Touraine Propre. Vous semblez jouer la montre.

JLG : On n'a pas de leçon à recevoir. On est plus performants qu'eux. La région vient de changer de Vice-Président [Charles Fournier en remplacement de Benoit Fauchoux, parti à la direction de CCFD-Terre Solidaire], il va falloir former le nouveau.

ZDT : Voici donc notre position : *« Le projet est illégitime car il va à l'encontre du plan régional de prévention et de gestion des déchets, qui décline à l'échelle locale les objectifs*

*nationaux. La Métropole va s'isoler politiquement du reste des collectivités régionales. La population et les acteurs socio-économiques de son territoire risquent d'en souffrir ».*

## **8. D'autres options sont possibles**

ZDT: Comment prévoir une telle usine alors qu'on n'a aucune idée de ce que seront les OMR après la mise en place du nouveau centre de tri. Ne vaut-il pas mieux attendre l'ouverture du centre de tri de Parçay-Meslay et voir ce qu'il reste dans les OMR ?

JLG: On a déjà fait une caractérisation des OMR et nous sommes capables de dire ce qu'il restera quand le nouveau centre de tri sera en fonctionnement. Ce sont les répondants à l'appel d'offre qui devront proposer des solutions pour gérer cette situation. C'est à eux de gérer ce risque et ils le savent.

ZDT: Pourquoi êtes-vous si pressé alors que les fermetures d'ISDND [Installations de Stockage des Déchets Non Dangereux] ne sont pas pour demain [fermeture de l'ISDND de Sonzay prévue en juillet 2034] ?

JLG: Vous êtes pour l'enfouissement maintenant ?

ZDT: Non, mais ces installations sont encore loin d'être saturées. Si les ménages et les entreprises sont incités à réduire fortement leurs OMR et leurs DIB [déchets industriels banaux], qu'ils trient à la source un maximum de déchets valorisables, nous pouvons diviser par deux les tonnages enfouis chaque année, reporter de plusieurs années la construction de cette usine, réduire son dimensionnement et donc son coût, produire un compost de qualité qui servira aux agriculteurs locaux, aux massifs des communes, créer de l'emploi dans la valorisation, la réparation...

JLG: Il nous reste 70 000 tonnes d'OMR sur les bras. Même si on réduit de 20 000 tonnes, on ne pourra pas descendre plus bas. La TGAP va augmenter fortement. Si on continue à enfouir ça va nous coûter une fortune. Grâce à la valorisation énergétique des déchets proposée par cette usine, il n'y aura plus de TGAP à payer !

ZDT: Que pensez-vous du scénario alternatif suivant :

- Augmentation du budget de la prévention des déchets à hauteur de 2 à 3% du budget annuel déchet pour mobiliser massivement la population et les différents acteurs socio-économiques (commerçants, artisans, industriels), accompagner les événements sportifs et culturels majeurs dans leurs démarches zéro déchet... ;
- Réduction des déchets à la source auprès des particuliers et des professionnels : soutien aux associations, prestataires et industriels locaux développant la consigne, le vrac, les couches lavables, la récupération, le réemploi, la réutilisation, la réparation, le compostage de proximité, la production de broyat, les audits en entreprise... ;
- Développement de la collecte sélective des biodéchets auprès des gros producteurs (restauration des collectivités) pour commencer puis en abaissant progressivement les seuils ;
- Incitation au tri à la source par le biais d'une tarification incitative [il existe plusieurs modalités] mise en place dans des zones pilotes ou en fournissant des feedbacks

réguliers à la population sur les quantités d'OMR qu'ils produisent [incitation sans contrainte financière donc limitant les risques d'incivilités] ;

- Amélioration continue du nouveau centre de tri et caractérisation fine des OMR restantes après plusieurs années d'habitation de la population aux nouvelles consignes de tri étendu ;

- Construction éventuelle dans 12 ans d'une usine à CSR pour traiter ce qui reste dans les OMR, si des débouchés locaux existent réellement.

JLG : On l'a fait tout ça, on l'a fait. On n'a aucune raison de ne pas essayer une solution qui marche ailleurs ! Mais le gouvernement nous impose de limiter nos dépenses de fonctionnement. On ne peut plus les augmenter de plus de 1,2% par an ! Comment on fait avec toutes les nouvelles compétences qui nous ont été transférées ? C'est totalement absurde !

ZDT : Faire plus avec moins... C'est partout pareil. C'est tout l'édifice social qui est en train de craquer.

JLG : On n'a pas les mêmes contraintes temporelles que vous. Ça prendrait des années pour réaliser ce que vous proposez. Nous, il faut qu'on trouve rapidement des solutions pour ces 70 000 tonnes d'OMR...

ZDT : Et on diverge sur les moyens à mettre en œuvre pour y arriver. Voici donc notre position sur ce dernier point : « *Un scénario alternatif existe, qui respecte la loi. Il utilise les installations existantes et prolonge leur durée d'exploitation en les sollicitant à meilleurs escient. Il évite la construction immédiate d'une UVOM, aussi grande et aussi coûteuse que celle qui est prévue à Mettray* ».

JLG : Bien, je dois y aller.

ZDT : Vous pouvez compter sur notre détermination à continuer notre mobilisation en faveur de la réduction des déchets à la source.

JLG : Et vous sur notre soutien. Au fait, je n'ai pas demandé à France 3 de ne pas vous inviter. J'ai simplement indiqué que si je venais sur le plateau, je refuserais de débattre.

ZDT : Et personne d'autre à la Métropole n'a demandé notre éviction de l'émission de France 3 ?

JLG : Le mieux c'est de le demander au journaliste.

Retranscription de l'entretien : Sébastien Moreau & David Violleau